

Communication sur l'Engagement

Association entreprises pour les droits de l'homme

Période couverte : 2021/ 2023



Ceci est notre **Communication sur le Progrès** sur la mise en œuvre des principes **du Pacte mondial des Nations Unies**.

Nous apprécions vos commentaires sur son contenu.

Association entreprises pour les droits de l'homme (EDH)

242, Bd Voltaire – 75011 Paris

Site web : www.e-dh.org

Twitter : [@EntpourlesDH](https://twitter.com/EntpourlesDH)

Contact : info@e-dh.org

Déclaration du Président de l'association

Le 12 mars 2024,

Notre association *entreprises pour les droits de l'homme* est une initiative d'entreprises volontaires, soucieuses de renforcer la compréhension et la prise en compte des droits de l'homme, tels que définis par les standards internationaux, dans leurs politiques et pratiques.

Les Principes du Pacte Mondial font naturellement partie des référentiels guidant nos réflexions et nos actions. Nos activités favorisent ainsi leur mise en œuvre, en aidant nos entreprises membres à les intégrer au quotidien et en promouvant le débat au niveau national notamment. Nous travaillons aussi sur leur diffusion à travers notre collaboration avec le Global Compact France.

La présente Communication sur l'Engagement décrit les actions illustrant notre engagement a cours des deux dernières années. C'est aussi l'occasion pour nous de renouveler notre soutien à cette initiative et notre engagement à diffuser et promouvoir les Principes qui la composent.

Bien sincèrement

Laurent LHOPITALIER
Président de l'Association EDH

Présentation de l'association

L'association *entreprises pour les droits de l'homme* (EDH) est un lieu d'échanges, de travaux et de propositions d'entreprises internationales pour une meilleure intégration des droits de l'homme dans les politiques et pratiques des entreprises. Ses activités sont aujourd'hui centrées sur la mise en œuvre opérationnelle des démarches de vigilance en matière de droits de l'homme dans les entreprises, telles que recommandées par les référentiels internationaux et la loi française sur le devoir de vigilance de 2017.

Inspirée par la *Business Leaders Initiative on Human Rights*, elle a été créée en 2006 et a pour objet de renforcer la compréhension et la prise en compte des enjeux relatifs aux droits de l'homme dans les entreprises et en particulier des dispositions de la Charte Internationale des droits de l'homme et des Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme de 2011.

Edh est une initiative d'entreprises françaises qui réunit, fin 2023, 26 grandes entreprises françaises.

UNE APPROCHE MULTISECTORIELLE

		
		
		
		
		
		
		
		
		

Par son objet même, l'association EDH vise à l'application et à la promotion des Principes du Global Compact des Nations Unies

Actions et résultats en faveur du Global Compact

L'association a pour objet de favoriser au sein des entreprises la prise en compte des droits de l'homme, tels que définis par les standards internationaux. Elle considère que les dix Principes du Global Compact ont un lien avec un ou plusieurs droits de l'homme. Cependant, compte-tenu de son objet et de ses textes de référence (en particulier les Principes Directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme), les activités de l'association participent plus particulièrement à l'application et à la promotion des six premiers Principes, relatifs aux droits de l'homme et normes internationales du travail.

1. Aider les membres à intégrer les Principes du Global Compact au quotidien

L'association EDH a développé des outils pour une meilleure mise en œuvre opérationnelle des standards internationaux des droits de l'homme. Destinés en premier lieu aux membres de l'association, ils participent en particulier à la sensibilisation et à la formation des collaborateurs au sein des entreprises.

1.1 Des outils de sensibilisation et de formation et d'accompagnement des démarches

- EDH propose à ses membres des outils e-learning de sensibilisation aux droits de l'homme pour leurs collaborateurs. Ces modules sont définis en tant que de besoin des membres et peuvent être adaptés pour chacun. Ils peuvent être destinés à certains métiers ou centrés sur certains enjeux et notamment les droits fondamentaux des travailleurs.
- Des formations en présentiel inter-entreprises sont aussi proposées aux collaborateurs des entreprises membres. D'une durée d'une journée, elles portent sur :
 - L'évaluation des impacts droits humains au niveau opérationnel
 - Les normes internationales du travail et les droits humains

En 2023, 173 personnes ont été formées par l'association EDH.

- EDH a aussi collaboré avec la clinique de Sciences Po sur des travaux spécifiques (les indicateurs, l'association des parties prenantes, ou encore les dispositifs d'alerte).

Actions et résultats en faveur du Global Compact

1.2 Partage d'expériences et échanges entre les membres sur les droits humains

- L'association offre à ses membres un espace de dialogue entre pairs sur leurs pratiques en matière de droits de l'homme. L'approche multisectorielle de l'association permet à chacun de s'enrichir des expériences des autres et d'améliorer ses pratiques sur l'ensemble des enjeux liés aux droits de l'homme. Des échanges sont organisés régulièrement autour de thématiques choisies par les membres ou au regard des actualités du domaine, et notamment les évolutions réglementaires liées au devoir de vigilance. Certains thèmes font aussi l'objet d'échanges approfondis à travers des groupes de travail.

Depuis 2022, 6 groupes de travail ont été constitués portant sur la lutte contre le harcèlement, des risques droits humains liés aux prestations nomades et aux transports, les indicateurs droits humains, le dialogue avec les parties prenantes et l'engagement avec les fournisseurs.

- EDH facilite également les échanges entre les membres et leurs parties prenantes, tels que les syndicats et les ONGs.

2. Participer au débat et apporter son expertise

- Depuis octobre 2013, EDH contribue aux travaux de la plateforme nationale d'actions globales pour la Responsabilité sociétale des entreprises, en tant que membre suppléant du Global Compact France. Elle participe en particulier aux réflexions sur la diligence raisonnable et sur la chaîne de valeur.
- Edh est la seule association d'entreprises françaises spécialisée dans le domaine des droits de l'homme. A ce titre, elle témoigne régulièrement de son expertise sur le sujet auprès d'autres entreprises, des fédérations professionnelles, des universitaires, des acteurs institutionnels français et des ONGs, ainsi que des organisations internationales.

Par exemple, en 2023, Edh a animé des ateliers sur les droits humains et le devoir de vigilance auprès du Global Compact France et de ORSE (Observatoire sur la Responsabilité Sociale des Entreprises).

- EDH réalise aussi des études publiques sur les pratiques droits humains des entreprises françaises.

